



Rapport d'activités
2010

Rapport d'activités
2010



Phytofar

Table des matières

Mot du Président	4
Mot du Secrétaire général	5
La mission de Phytofar	7
Un Petit coup d'œil dans le rétroviseur	9
Une législation stricte pour la sécurité	19
Sécurité alimentaire et respect de l'environnement	33
Les produits phytopharmaceutiques : nécessité pour l'homme et la société	41
Secrétariat de Phytofar, comités de guidance et membres	46



Mot du Président

Les dernières années ont été des années très intenses pour Phytofar. En effet, fin 2007, notre Secrétaire générale, Georgette Detiège, a pris une pension bien méritée après une carrière de près de 30 ans consacrée à la promotion de l'Industrie de la Protection des Plantes. Au nom des membres de Phytofar, je tiens à vivement remercier Georgette Detiège pour tout ce qu'elle a accompli pour Phytofar et lui souhaite beaucoup de joie et de bonheur durant sa retraite.

Le Conseil d'administration de Phytofar a nommé une « nouvelle équipe » sous la direction du nouveau Secrétaire général, Peter Jaeken. Les membres du Secrétariat général ont immédiatement apporté toutes leurs compétences et leur engagement à Phytofar afin que celle-ci puisse accomplir sa mission au sein de la société publique de façon professionnelle.

En 2008 & 2009, ils ont relevé de nombreux challenges dont les deux principaux ont été la mise en application du nouveau Règlement européen 1107/2009 (CE) et la réduction de l'impact des PPP sur l'environnement, la santé de l'applicateur et la santé du consommateur. Au nom des membres de Phytofar, je tiens à les remercier pour l'excellent travail qu'ils ont réalisé ces dernières années.

Pour la période 2010 - 2011, les coordinateurs des différents Comité de guidance et le Conseil d'administration de Phytofar ont décidé de concentrer les ressources humaines et financières sur les axes stratégiques suivants :

- > concertation avec les autorités fédérales, régionales et locales ;
- > dialogue ouvert avec tous les acteurs du secteur ;
- > promotion de l'utilisation durable des PPP ;
- > protection des eaux de surface et souterraines ;
- > formation dans les secteurs Garden et Espaces Verts ;
- > amélioration de la communication externe grâce au développement d'un nouveau website.

La modernisation de la protection des plantes est la clé d'une production alimentaire durable et accessible à tous. L'industrie de la protection des plantes investit des sommes considérables en recherche et développement pour mettre au point des solutions innovantes afin de promouvoir une agriculture raisonnée et durable en Belgique. La collaboration avec les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture, avec les autorités et les nombreux partenaires contribue à un élargissement de nos efforts. En effet, les produits de protection des plantes appliqués correctement, conformément à leur acte d'homologation, permettent à l'agriculteur de produire une alimentation qui corresponde aux attentes des consommateurs et de la société. Ils sont également essentiels pour maintenir la sécurité et la beauté de nos espaces verts, parcs, allées et jardins.

Bernard Pecquereau,
Président de Phytofar

Mot du Secrétaire général

Les produits de protection de plantes ont pour objectif de protéger et de restaurer la santé des plantes ainsi que d'utiliser de façon optimale les ressources naturelles précieuses telles que la terre et l'eau. A ce jour, aucun système de production agricole ne peut s'en passer. Aujourd'hui, la protection des plantes se trouve prise dans un ensemble complexe de gestion industrielle et exige énormément de mise en œuvre, de connaissance, de soutien technologique et une formation permanente. Elle se situe à des années lumière de la perception qu'en a l'opinion publique.

Plusieurs régions dans le monde redonnent, à juste titre, toute l'attention nécessaire à leur agriculture. L'accès aux technologies est, à ce titre, un facteur crucial mais la technologie en soi sera insuffisante pour répondre aux besoins locaux. C'est pourquoi le milieu phytopharmaceutique a lancé l'initiative internationale « Farming First » (www.farmingfirst.org). « Farming First » est une coalition d'organisations représentant les agriculteurs, les scientifiques, les ingénieurs et l'industrie. Il s'agit d'un appel aux leaders mondiaux pour qu'ils reprennent dans leur agenda politique les 6 principes suivants : sauvegarder les ressources naturelles, partager les connaissances, renforcer les capacités locales, protéger les cultures, libérer l'accès au marché et mobiliser la recherche nécessaire.

En raison de la forte augmentation des prix de l'alimentation dans la période 2007/2008 et du fait que l'alimentation, depuis le début du millénaire, grève le budget des familles européennes, une plus grande attention est enfin portée à l'agriculture, également en Europe. Un deuxième élément important est la discussion sur la Politique agricole commune (PAC). Une politique qui a rapidement réussi à éradiquer la pénurie alimentaire d'après-guerre et à contrer le dépeuplement des zones rurales. Une politique qui se trouve à nouveau devant des choix cruciaux qui portent sur 40% du budget des institutions européennes. Les Etats membres de l'union et leurs citoyens consacrent 0,42% de leur PNB à l'accès à une alimentation stable, sûre et accessible à tous. La disponibilité des ressources et leur répartition restera, dans les prochaines années, un sujet de débat important. Dans un contexte mondial croissant, le débat relatif à la disponibilité des technologies pour l'agriculture européenne fait également rage. Par contre, la pression politique et législative éloigne la perception de son contexte scientifique.

En ce qui concerne l'utilisation durable de produits de protection des plantes, la Belgique se situe dans le peloton de tête européen. En matière d'investissement R&D, l'industrie des produits de protection des plantes est également au premier plan. Une partie de ces moyens peut être affectée à la lutte intégrée des cultures (IPM) qui intègre différentes méthodes de lutte reprenant des produits de protection des plantes modernes. Dans certains secteurs de production, cette technique est déjà d'application sur 90% des superficies. A ce jour, l'IPM constitue vraisemblablement le système de production le plus durable. Un leitmotiv pour que l'industrie continue à investir et à développer des solutions qui doivent permettre à des millions d'agriculteurs européens de produire une alimentation durable à un prix compétitif, pour le consommateur et l'industrie de la transformation. Une mission à laquelle Phytofar contribue avec conviction.

Peter Jaeken,
Secrétaire-général de Phytofar



La mission de Phytofar

Une nourriture abondante et saine pour tous

Notre monde est confronté à une série de défis importants concernant l'approvisionnement en eau et en aliments, les ressources énergétiques et naturelles, l'utilisation des sols et la santé des populations. Tout comme l'utilisation rationnelle des sols et de l'eau, les produits phytopharmaceutiques sont indispensables à la production d'une nourriture saine et abondante pour une population mondiale en croissance continue. Notre recherche innovante, développant sans cesse des nouveaux produits et des nouveaux usages, trace la voie de notre monde vers un développement durable. Phytofar soutient très activement un usage responsable des produits phytopharmaceutiques pour garantir une agriculture durable, respectueuse de l'homme, des animaux et de l'environnement.

Phytofar est l'Association Belge de l'Industrie des produits de la protection des plantes. Phytofar est une section d'essencia, la Fédération belge des industries chimiques et des sciences de la vie.

www.phytofar.be



Un Petit coup d'œil dans le rétroviseur

Nous venons de passer trois années passionnantes d'activité intense : de nouvelles législations, de nombreuses actions et campagnes pour la promotion de la bonne utilisation, des journées d'étude sur l'eau, la mise sur le marché des produits de protection des plantes, l'utilisation durable et la contrefaçon et le commerce illégal, des rencontres avec la presse, la remise des Prix Institut Phytofar, ...

De nouveaux membres se sont affiliés à Phytofar et l'équipe a elle aussi accueilli de nouveaux collaborateurs.

Un résumé des développements et des activités significatives de Phytofar. L'attention est mise sur la protection des plantes et de l'environnement.

Juin 2007

- > **Bernard Pecquereau** (Syngenta Crop Protection) a succédé à Michel Degroote (BASF Belgium) en tant que **Président de Phytofar**. L'assemblée générale de Phytofar a invité Jean-Pierre Champagne, Président de la FWA, et Georges Van Keerbergen, vice-président du Boerenbond, pour aborder ensemble le thème « Protection des cultures, point de vue des syndicats agricoles » dans le cadre féerique de l'abbaye de Nivelles à Ophain.

Août 2007

- > Phytofar a envoyé à 25.000 fermiers belges une brochure pratique concernant la prévention de la pollution ponctuelle par les produits phytopharmaceutiques. Cette action entre dans le cadre de l'initiative européenne TOPPS (www.toppss-life.org).

Novembre 2007

- > Phytofar a organisé une après-midi d'étude « **Une eau propre... un bien pour tous** ». Les 100 personnes présentes ont pu suivre une présentation détaillée sur les risques de diffusion possible des produits phytopharmaceutiques dans l'eau ; les problèmes posés et leurs solutions pratiques furent exposés.
- > Pour la 4ième fois, le prix **Institut Phytofar pour le développement durable** fut remis dans le palais des académies de Bruxelles en présence de 150 invités. STEDULA (Steunpunt Duurzame Landbouw) remporta le prix scientifique avec son livre de résultats « Hériter du futur » ; le producteur de chicons, Joost De Paepe, empocha le prix professionnel pour son système du traitement durable de l'eau et des déchets organiques. **Le Prince Laurent leur a remis un chèque d'une valeur de 7.500 €.**
- > Phytofar était présent lors de la naissance de PhytEauWal, une ASBL wallonne qui aide et conseille les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques à limiter l'impact des produits de protection des plantes sur le sol et les eaux de surface. PhytEauWal donne des avis et des formations ; elle participe à l'installation dans les exploitations de systèmes biologiques de purification par ex. des biofiltres.

Décembre 2007

- > Après 30 ans de service efficace et dévoué, **Georgette Detiège a pris sa pension**. Elle peut être fière de sa riche carrière dans un secteur en mouvement perpétuel. Beaucoup de réalisations portent sa signature comme, par exemple, l'implémentation correcte de la directive 91/414/CE dans le secteur, la réalisation du système Phytofar-Recover, la création du Prix Institut Phytofar.



Janvier 2008

- > La firme Makhteshim Agan (MAI) est devenue membre de Phytofar.
- > **Peter Jaeken** succède à Georgette Detiège. Il prend les commandes de Phytofar en tant que **Secrétaire général**.

Mars 2008

- > En collaboration avec le centre de recherche POVLT à Rumbeke-Beitem, Phytofar a collaboré à un projet pilote avec les entreprises agricoles concernant le **traitement des surplus de pulvérisation** dans le bassin de l'Yser.

Avril 2008

- > Le 2ième forum international européen TOPPS a été organisé avec le soutien de Phytofar.
- > **Sofie Vergucht** a rejoint l'équipe de Phytofar.

Mai 2008

- > L'assemblée générale annuelle de Phytofar s'est tenue à la Ferme de Corroy le Grand. Le choix du thème de la discussion s'est porté sur « L'eau ». Eric Chauveheid et Christian Legros, respectivement Président et Secrétaire général de Belgaqua, ainsi que Manfred Röttele (manager du projet TOPPS) furent les orateurs. Dans l'après-midi, la visite d'un phytobac et d'un biofiltre fut organisée dans les environs.

Juin 2008

- > Phytofar a pris part aux travaux organisés dans le cadre du Printemps de l'environnement élaborés par SPF Environnement.

Août 2008

- > Phytofar a envoyé, à tous les agriculteurs belges, une brochure décrivant le prix Institut Phytofar 2009, la façon d'utiliser en ligne le site Fytoweb et aussi un bon pour recevoir gratuitement un **poster expliquant le port des vêtements de protection personnelle**. Ce bon pouvait être échangé lors du dépôt des emballages vides sur tous les sites de Phytofar-Recover.
- > Avec le POVLT (centre de recherche de Rumbeke-Beitem) et le VOLSOG (association des entrepreneurs flamands de pulvérisation), Phytofar a organisé une soirée de démonstration sur le traitement des surplus de pulvérisation chez l'entrepreneur Dries Vandemaele à Lendelede.

Septembre 2008

- > Phytofar a envoyé un communiqué de presse sur **l'harmonisation européenne des LMR** (Limite Maximum en Résidus) et en a avisé ses membres ainsi que les autres parties concernées.
- > Avec l'aide de l'ECPA, Phytofar a organisé **4 visites d'exploitations pour les membres du Parlement européen** ; le but poursuivi était de leur montrer ce qu'est une agriculture moderne et durable, ceci avant le vote sur la révision de la directive 91/414/CE.
- > Phytofar a organisé une **session d'information sur la révision de la directive 91/414/CE** et son impact sur l'agriculture et la chaîne alimentaire. La parole fut donnée aux experts en réglementation, aux praticiens, aux professeurs et aux associations agricoles.

Octobre 2008

- > En présence de **Sabine Laruelle**, ministre fédérale de l'agriculture, des classes moyennes et de la recherche scientifique et d'un représentant du ministre wallon de l'agriculture et de l'environnement, la FWA et Phytofar ont tenu, à Gembloux, une assemblée sur la révision de la directive 91/414/CE et de la nouvelle directive européenne relative à l'utilisation durable des produits de protection des plantes.

Novembre 2008

- > Phytofar a demandé à UGent et au CRAw de faire chacun de son côté une étude sur les produits phytopharmaceutiques susceptibles de contaminer la qualité de **l'eau pour la production** d'eau potable. Les résultats furent communiqués à Belgaqua.

Décembre 2008

- > Phytofar a organisé un dîner d'étude avec les membres belges du Parlement européen et les responsables des associations agricoles. Pendant le repas, les participants ont pu donner leur avis au sujet de la nouvelle réglementation européenne.

Janvier 2009

- > Phytofar a expliqué par un communiqué de presse et par des présentations à la presse, aux autorités, aux autres acteurs du monde agricole ainsi qu'aux agriculteurs, les **deux nouvelles lois européennes** qui furent votées le 13 janvier 2009 au parlement. Après des mois d'effort, l'industrie phytopharmaceutique a accueilli le règlement relatif à la mise sur le marché des produits de protection des plantes ainsi que la nouvelle directive pour une utilisation durable de ces produits. L'implémentation en droit belge et la transposition dans la pratique demandera encore beaucoup d'efforts.

Mars 2009

- > Phytofar a organisé une table ronde avec les utilisateurs professionnels des produits phytopharmaceutiques dans les secteurs non agricoles comme les responsables des espaces verts communaux, les greenkeepers, les entrepreneurs de jardin... Phytofar a décidé de développer, au cours des prochaines années, une **communication spécifique pour le secteur non agricole**.
- > L'association belge des journalistes de la presse agricole (ABJPA) a rendu visite au secrétariat de Phytofar ; la presse a découvert Phytofar et elle a pu se rendre compte de ses activités.
- > L'action « **10 trucs pour utiliser les produits phytopharmaceutiques en toute sécurité** » fut lancée au grand public pour responsabiliser chaque utilisateur d'un usage correct des produits phytopharmaceutiques.
- > Le service public fédéral de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement (CRIOC), a créé le NAPAN (Nationale ActiePlan/Plan d'Action National) tel que prévu dans la directive européenne sur l'utilisation durable des produits de protection des plantes. 13 thèmes y sont présentés avec des mesures concrètes pour diminuer l'impact des produits phytopharmaceutiques sur l'environnement. Phytofar a participé aux journées de travail, y a réagi et y a défendu son opinion.

Mai 2009

- > Phytofar fut l'hôte des **Mechelse Veilingen lors de l'assemblée générale**. Le thème de la réunion fut la sécurité alimentaire. Luc Peeters nous fit visiter la criée. Cette visite fut particulièrement passionnante. Gilbert Houins, (Directeur Général de l'AFSCA), André Huyghebaert (Professeur des Technologies des produits alimentaires à l'université de Gand) et Luc Peeters (Manager des relations externes de la criée) furent les orateurs.

Les produits de protection des plantes sont essentiels pour maintenir la beauté et la sécurité des espaces verts, des parcs et des allées



Juin 2009

- › À l'occasion d'une consultation publique flamande du plan des zones de captage des eaux dans le cadre de l'implémentation de la directive européenne sur l'eau, Phytofar a eu l'occasion de faire connaître son point de vue aux instances concernées et aux autres parties intéressées.
- › Ensemble, avec le service public fédéral de la santé publique, de la sécurité de la chaîne alimentaire et de l'environnement et les associations CRIOC, Detic, et Fedis, Phytofar a lancé l'action « **Lisez l'étiquette** ». Cette campagne de sensibilisation est menée à l'aide d'un site internet www.lisezletiquette.be et d'une brochure pour sensibiliser le grand public à bien utiliser les produits phytopharmaceutiques ainsi que les biocides au quotidien; cette brochure insiste sur l'importance de lire attentivement les recommandations d'usage inscrites sur les étiquettes.

Septembre 2009

- › En septembre 2009, après un projet pilote initié en 2008 chez 3 entrepreneurs dans la région du bassin de l'Yser, le **projet « Sentinel »** a pu démarrer. Sentinel est une unité mobile de purification pour des grandes quantités de surplus de traitement. Par sa grande capacité, l'unité est particulièrement destinée aux entrepreneurs en pulvérisation. Phytofar a investi 30.000 € dans cette installation. Les partenaires POVLT et VOLSOG offrent le soutien logistique et publicitaire au projet.

Octobre 2009

- › Phytofar et Phytofar-Recover ont invité **l'association belge des journalistes de la presse agricole (ABJPA)** sur un site Phytofar-Recover de collecte des emballages vides chez Deva-Fyto à Veurne. L'après-midi fut consacrée à une explication sur les biofiltres par l'agriculteur Guido Lammerant à Koksijde. Guido a installé chez lui ce filtre pour purifier ses surplus de pulvérisation.
- › Phytofar a organisé, avec succès, **une journée d'étude sur les contrefaçons et le commerce illégal** des produits phytopharmaceutiques. Cette journée fut suivie par un public averti de différentes provenances, douane, police fédérale ou représentant de la chaîne agroalimentaire.

Novembre 2009

- › Sabine Laruelle, ministre fédérale de l'agriculture, des classes moyennes et de la recherche scientifique a remis **un chèque de 7.500 € aux deux lauréats du Prix Institut Phytofar**. Ignace Vercruyse, agriculteur à Kortrijk, a gagné le prix professionnel pour l'installation dans sa ferme d'un phytobac avec l'aide du POVLT. L'équipe du professeur Pierre Van Cutsem de l'université de Namur (FUNDP) et la spin-off FytoFend ont remporté le prix scientifique pour le développement d'une molécule qui déclenche le système de défense naturelle de la plante (éliciteur) lors d'une attaque fongique ou d'insecte. Comme toujours, cette 5ième édition du prix a suscité un vif intérêt du secteur agroalimentaire, des autorités et des instituts de recherches belges.

Décembre 2009

- › Après avoir rempli la fonction de manager exécutif pendant 9 ans, **Michel Volleman** quitte Phytofar-Recover pour une pension bien méritée. **Peter De Wit** lui succède dans cette fonction.
- › Le **guide sectoriel de l'autocontrôle G-038** pour le négoce de céréales et de produits d'agrofourniture fut approuvé par l'AFSCA. Pendant 2 ans, Phytofar a participé activement à la rédaction de ce guide.

Janvier 2010

- > Le 10 janvier, le Moniteur Belge a publié l'arrêté royal stipulant la **séparation des agréations** pour les produits phytopharmaceutiques à usage amateur et à usage professionnel. Des exigences particulières seront dorénavant exigées pour une agrération pour usage amateur. Phytofar a participé de façon proactive à la scission des agréations et à la conception d'étiquettes plus lisibles.

Mars 2010

- > **Laurence Kneipe** est venue renforcer l'équipe Phytofar.
- > Phytofar soutient la journée d'étude du KVIV sur l'eau et les produits phytopharmaceutiques avec entre autres des présentations données par des autorités européennes, des instituts de recherche, de VMM et Belgaqua.
- > Phytofar a présenté le projet Sentinel à l'association néerlandaise des entrepreneurs en pulvérisation CUMULO. Nos voisins du Nord furent très intéressés.

Avril 2010

- > Phytofar a fondé un nouveau groupe de travail dédié à l'implémentation de la directive relative à l'utilisation durable des produits de protection des plantes. Le **groupe de travail utilisation durable** a choisi un sigle anglo-saxon « SU » (Sustainable Use). En collaboration avec les parties et institutions concernées, ce groupe est chargé de prendre des initiatives pour promouvoir l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques. Dans un avenir proche, toute l'attention se concentrera sur l'eau et la lutte intégrée (IPM).
- > Phytofar a communiqué au moyen d'une présentation et de différents articles dans des revues spécialisées, les solutions pour permettre au secteur non agricole d'éviter la pollution de l'environnement par des produits phytopharmaceutiques.
- > Il y a une bonne année déjà que Phytofar et Phytodis ont décidé, ensemble, de développer un **site internet au sujet du traitement des déchets** des produits phytopharmaceutiques. Actuellement, ce site est officiellement opérationnel. Il sera d'une aide précieuse pour les distributeurs de produits phytopharmaceutiques. Ce site aidera chacun à se mettre en ordre avec les différentes réglementations au sujet du traitement des déchets phytopharmaceutiques.

Mai 2010

- > L'assemblée générale se fait au Hof ten Steen à Orsmaal, sur le thème « IPM, la lutte intégrée, base pour une agriculture durable » avec comme orateurs Dirk Van Gyseghem (Vlaamse Overheid), Inge Van Oost (Commission européenne) et Annie Demeyere (Vlaamse Overheid). Une visite de la criée de la **Hesbaye** précède ces présentations.

Que nous réserve 2010 - 2011 ?

Des défis importants pèsent sur le monde agricole, de l'alimentation et de la protection des plantes :

- > développement des actions concernant la directive européenne de l'eau ;
- > poursuite du soutien et de l'implémentation des systèmes de purification des surplus de pulvérisation (phytobac, biofiltre, Sentinel) ;
- > initiative à prendre dans le cadre du Plan d'action nationale NAPAN ;
- > implémentation du règlement 1107/2009/CE pour la mise sur le marché des produits phytosanitaires ;
- > mise en place d'un certificat d'aptitude pour les usagers professionnels des produits phytopharmaceutiques ;
- > lutte contre les contrefaçons et le commerce illégal des produits phytopharmaceutiques ;
- > promotion des bonnes pratiques pour soutenir une utilisation durable des produits phytopharmaceutiques aussi bien en agriculture que dans le secteur non agricole ;
- > préparation d'un guide d'autocontrôle pour l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le secteur non agricole ;
- > initiatives originales à prendre pendant la présidence belge de l'Union européenne.



*Les produits de protection des plantes
sont essentiels à la production d'une
alimentation saine et en suffisance*



Une législation européenne stricte pour la sécurité

La protection de la santé humaine, animale et environnementale

Le paquet produits phytopharmaceutiques

En 2006, après des années de préparation, la Commission européenne a donné son feu vert pour la révision de la directive 91/414/CE concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques. Par ailleurs, une nouvelle directive pour l'utilisation durable des produits de protection des plantes, un décret pour la collecte des données statistiques concernant la vente et l'utilisation, et une révision de la directive machines ont été élaborés.



1 La mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques : une procédure complexe

(1107/2009/CE)

Moins de molécules disponibles et augmentation des coûts de développement

Après 18 ans, la directive 91/414/CE avait besoin d'une révision. En réalité, cette directive était régulièrement amendée et modifiée par des mises à jour. Les documents techniques étaient actualisés en fonction des progrès de la science et des connaissances. Ces mises à jour eurent des effets collatéraux importants sur le coût de développement et d'homologation des produits phytopharmaceutiques. Les montants grimpèrent de 115 millions € en 1995 à 197 millions € en 2005, soit une augmentation de 71% en 10 ans (McDougall, 2010). En se basant sur la directive 91/414/CE, toutes les molécules phytopharmaceutiques existantes sur le marché européen furent revues suivant les dernières normes les plus strictes. Cet exercice sera clôturé en décembre 2010. Des 983 molécules présentes sur le marché en 1993, seules 245 ont survécu aux exigences européennes actuelles. 655 molécules ont été volontairement retirées du marché par les sociétés productrices à cause des coûts des dossiers ou parce qu'il existait des molécules de substitution. Les autres molécules furent éliminées en cours d'évaluation. Pendant la période 1991 à 2009, seulement 82 nouvelles molécules furent homologuées sur le marché européen (Commission européen, 2010).

La nouvelle législation européenne aura deux impacts majeurs sur la production agricole :

- > la quantité de molécules disponibles pour lutter contre les maladies et ravageurs va diminuer ;
- > le développement de nouvelles molécules va demander plus de temps et surtout beaucoup plus de moyens financiers pour répondre aux nouvelles exigences.

Il est particulièrement dommage que l'approche scientifique du risque soit modifiée dans la nouvelle législation. Le concept d'évaluation des risques a été remplacé en Europe par une évaluation sur base du danger et des caractéristiques intrinsèques de la molécule.

Risque = danger x exposition

Pour satisfaire aux normes européennes strictes et avant d'être mises sur le marché, les nouvelles molécules devront subir une période de tests intensifs. Pour chaque nouvelle molécule, 250 à 300 études individuelles seront entreprises. Cette procédure prendra des années. La première étape du développement sera l'étude des propriétés intrinsèques de chaque molécule pour en étudier le danger potentiel. Une deuxième étape étudiera l'exposition pour l'homme et pour les animaux. Lorsque le danger et l'exposition seront connus, une mesure du risque pourra enfin être calculée. Il nous paraît évident que le risque provoqué par une molécule, même toxique, est nul si personne n'y est exposé. L'exposition peut être mesurée facilement par une batterie de mesures ou de tests (par ex. les zones tampons pour éviter le risque d'exposition des organismes aquatiques). Lorsque l'exposition diminue, le risque diminue, indépendamment des caractéristiques intrinsèques de la molécule incriminée.



Un serpent venimeux est potentiellement dangereux. Ce même serpent venimeux dans un vivarium clos ne présente aucun danger pour la fillette. Si le serpent parvient à quitter son enclos, la fillette est exposée au danger et elle court un risque. (Source: P&G)

Nouveautés de la réglementation

La première différence est le passage d'une directive à un règlement. C'est la conséquence d'une harmonisation continue des règles entre les différents Etats membres de l'union. Un équilibre est cherché entre les sociétés de recherche et les sociétés productrices de produits génériques. Une grande attention est aussi portée sur la malfaçon et le commerce illégal. En effet, les contrefaçons peuvent être néfastes pour la santé publique et l'environnement.

D'un point de vue administratif, l'Europe souhaite plus de collaboration entre les états afin d'accélérer la mise sur le marché des nouvelles molécules. Le travail purement administratif sera facilité pour les autorités à l'échelon national et pour les firmes demandeuses. L'Europe agricole est divisée en 3 zones seulement ; pour les cultures en serre, l'Europe n'est plus qu'une seule zone. Dès qu'une molécule est homologuée par un Etat membre d'une zone, le principe de la reconnaissance mutuelle permet l'introduction d'une demande d'agrégation dans tous les pays appartenant à cette même zone. Ainsi, par exemple, les agriculteurs belges, néerlandais et allemands pourront disposer des mêmes produits.

Les tests sur animaux sont sujets à débats depuis longtemps. Les institutions et l'industrie cherchent des alternatives moins brutales garantissant le même degré de fiabilité et de sécurité. Afin d'épargner la vie des animaux, les sociétés seront appelées à mieux collaborer entre elles et à procéder à des échanges de données.

Les cultures mineures sont mises en difficulté

Les toutes premières propositions du Parlement européen mettaient clairement en danger toute la production agricole européenne. Aujourd'hui, la réglementation finale est votée ; elle est surtout catastrophique pour les cultures mineures souvent appelées « orphelines ». Pour la Belgique, un des jardins potager de l'Europe, spécialisée dans les petites cultures comme les légumes et les fruits, la mission a été particulièrement grande pour maintenir suffisamment de molécules pour protéger toutes ces cultures de manière suffisante et garantir aux consommateurs une production saine et de qualité.



2 L'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques : un défi à relever

(Directive 2009/128/CE)

Les thèmes durables

En 2009, à côté de la directive 2009/128/CE instaurant les règles de la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, une directive sur leur utilisation durable fut également votée. Cette directive laisse un peu plus de liberté d'interprétation aux états membres pour la transposer en droit national.

Cette directive introduit une série de sujets importants :

- > éducation et formation des utilisateurs professionnels, des conseillers et des distributeurs de produits phytopharmaceutiques ;
- > rédaction de programmes de sensibilisation et d'information ;
- > contrôle technique des pulvérisateurs utilisés pour les applications ;
- > interdiction des traitements aériens ;
- > règles spécifiques de protection des eaux ;
- > réduction des risques d'utilisation dans les zones protégées (par ex. NATURA 2000) ;
- > traitement des excédents de pulvérisation, des reliquats de produits et des emballages vides ;
- > la lutte intégrée (IPM) ;
- > création d'un plan d'action national de mesures des indicateurs pour l'évaluation des résultats.

Depuis des années, la Belgique s'est investie dans l'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques. Elle est un leader européen dans ce domaine avec de nombreuses initiatives existantes et obligations :

- > la formation des utilisateurs, des conseillers et des distributeurs professionnels est, depuis des années, une obligation. Cette mesure sera bientôt renforcée par une obligation de formation permanente et par l'obtention d'un certificat d'aptitude ;
- > depuis 2010, les agréations pour les produits professionnels et amateurs sont séparées ;
- > les instances fédérales et régionales ainsi que l'industrie et les autres actionnaires de la filière organisent régulièrement des campagnes d'information et de sensibilisation pour les consommateurs ;
- > le contrôle technique des pulvérisateurs est organisé et obligatoire depuis 1995 ;
- > il existe déjà une réglementation stricte pour les pulvérisations aériennes ;
- > il existe également un programme de Stewardship de promotion des bons usages comme par ex. le soutien au programme européen TOPPS, le programme PHYTOP ainsi qu'une grande quantité d'initiatives de Phytofar comme les biofiltres, les phytobacs, Sentinel...;
- > l'installation des zones tampon et l'interdiction des pulvérisations dans les espaces verts sont déjà inscrites dans les lois fédérales et régionales ;
- > Phytofar-Recover fut érigé en 1997. Les emballages des produits phytopharmaceutiques sont collectés gratuitement tous les ans. Les produits périmés, eux, sont repris gracieusement tous les deux ans ;
- > la construction d'un local phyto obéit à des règles détaillées ;
- > les normes de la lutte intégrée (IPM) en fruits à pépins sont légalement appliquées depuis 1996 ;
- > l'indicateur PRIBEL (« Pesticide Risk Indicator for BELgium ») existe. Il est utilisé en tant que système d'évaluation du PRPB.



Le Plan d'Action National (NAPAN)

Le NAPAN est une prolongation du PRPB, le plan de réduction des pesticides et des biocides qui, depuis 2005, a initié de nombreux projets dans le cadre du développement durable. En Belgique, le NAPAN (Plan d'Action National/Nationaal ActiePlan) reprendra la direction du projet dès 2012.

Phytofar plaide pour une approche pragmatique des problèmes et demande aux autorités de tenir compte de toutes les initiatives et des règlements déjà pris en Belgique depuis longtemps. Les évaluations du NAPAN devraient se baser sur des indicateurs réalistes et pas sur des quantités de produits vendus ou du nombre d'applications. PRIBEL, l'indicateur utilisé par le plan PRPB a démontré que l'impact des produits phytopharmaceutiques sur l'homme et l'environnement a fortement baissé chez nous, depuis 1991. De 1991 à 2001, une réduction de 45% a été enregistrée. De plus, d'après le PRPB, une réduction supplémentaire de 25% est prévue pour la période de 2001 à 2010. Phytofar est fière de ces chiffres qui montrent que l'agriculture et l'horticulture belge ont réussi à associer la production de qualité avec des indicateurs environnementaux excellents. Les rendements par hectare sont optimalisés et les impacts sur l'environnement sont en continue diminution.

Depuis 20 ans, en Belgique, les rendements par hectare sont optimalisés et les impacts sur l'environnement sont en continue diminution.



3 Sécurité et traçabilité suite à l'harmonisation des normes commerciales en matière de résidus pour les productions agricoles

(Règlement LMR 396/2005/CE)

Les LMR ne sont pas des normes toxicologiques scientifiques ; elles ne sont pas reliées directement à la santé des consommateurs. Les LMR sont principalement des mesures utilisées pour vérifier le suivi des bonnes pratiques en agriculture.

Des denrées alimentaires sont importées de toute l'Europe sur le marché belge ; de la même façon, les aliments produits en Belgique sont exportés partout en Europe. Par le passé, les normes commerciales fixées pour les LMR variaient parfois fortement entre les Etats membres, rendant les normes d'exportation et d'importation extrêmement complexes et sujettes à litiges.

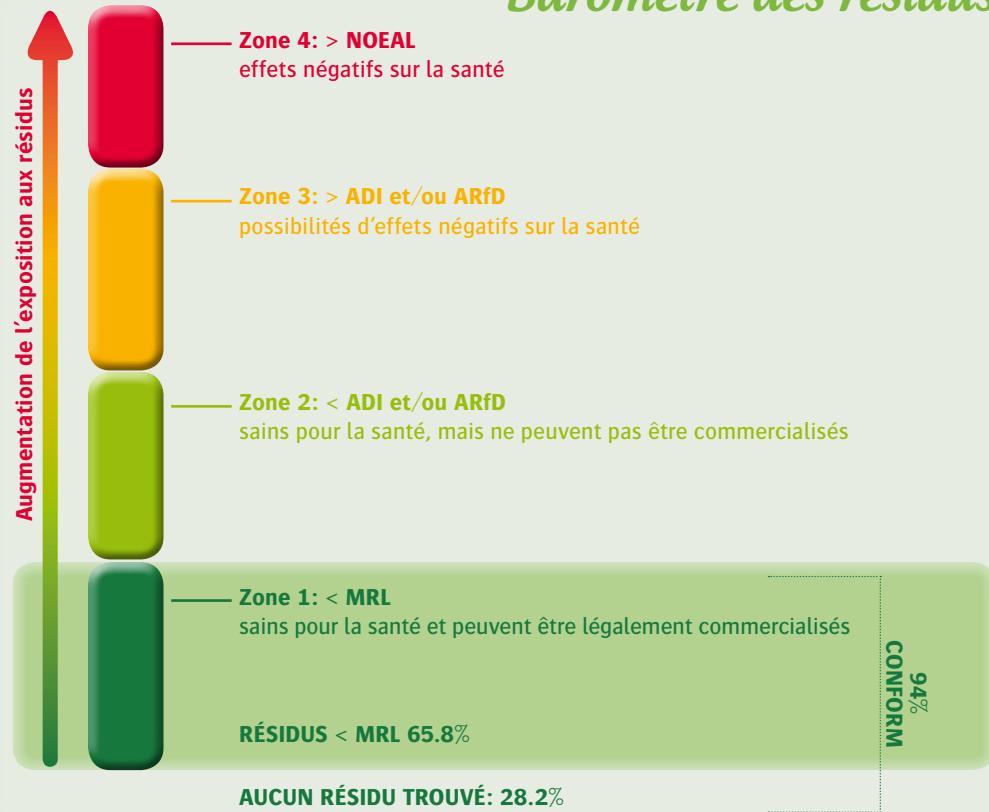
Depuis septembre 2008, le règlement LMR 396/2005/CE, tant attendu, est d'application. Ce nouveau règlement sur les limites maximales applicables aux résidus des produits phytopharmaceutiques augmente de façon très significative l'harmonisation et la transparence sur le marché alimentaire et facilite l'import-export des aliments dans l'union au grand profit des consommateurs.

La libre circulation des aliments dans l'union rendait l'harmonisation des LMR absolument indispensable. L'EFSA (European Food Safety Authority/Autorité Européenne de sécurité des aliments) joue ici le premier rôle ; L'EFSA analyse et suit le niveau de résidus dans les aliments afin que la santé publique des consommateurs européens ne soit jamais menacée. Les LMR sont établies par l'EFSA avec de larges coefficients de sécurité qui tiennent compte des habitudes alimentaires de tous les groupes de la population tels que les enfants, les nourrissons, ...

Cette harmonisation des LMR met à la disposition des européens une quantité très importante d'aliments sains et accessibles à tous. Cependant, il faut savoir que des études scientifiques ont démontré que les effets positifs sur la santé d'une alimentation riche en fruits et en légumes sont plus importants que la préoccupation du suivi des résidus des produits phytopharmaceutiques. Avec le nouveau règlement LMR, les consommateurs européens peuvent être rassurés ; la nourriture disponible sur leur marché est saine et de bonne qualité.

Grâce au travail de milliers d'agriculteurs européens, des aliments variés de qualité exceptionnelle sont cultivés chaque année ; la surveillance des autorités belges et européennes garantit que les normes les plus sévères au monde sont appliquées par nos agriculteurs.

Baromètre des résidus



Source ECPA adaptée, par Phytofar, à la situation belge (rapport annuel 2008 AFSCA)

MRL / LMR	Maximum Residu Limit ou limite maximale de résidus
ADI / DJA	Acceptable Daily Intake ou dose journalière acceptable
ARfD	Acute Reference Dose ou dose de référence aiguë, la quantité prise par ingestion en un jour sans danger pour la santé
NOAEL / DSEO	No Observed Adverse Effect Level ou dose sans effet observé
LOEAL / DMENO	Lowest Observed Adverse Effect Level ou la dose minimale entraînant un effet néfaste observé

Dans 28,2% des échantillons, aucun résidu ne fut détecté ; 65,8% des échantillons contenaient des résidus inférieurs à la LMR ; au total, 94% des échantillons étaient conformes à la loi des LMR (source AFSCA, chiffres de 2008). Les échantillons classés en zones 3 & 4 sont des exceptions dans le monde (selon l'ECPA, moins de 1 sur 1.000.000).

*Les produits de protection des plantes
sont essentiels pour maintenir
la beauté et la sécurité des jardins*





4 L'eau, un bien très précieux

(Directive européenne sur l'Eau 2000/60/CE)

La Directive européenne sur l'Eau est une synthèse de la législation de l'union européenne sur la quantité et la qualité de l'eau ; elle établit un cadre communautaire pour la protection et la gestion des eaux. Une partie de cette directive concerne les produits phytopharmaceutiques et leur présence dans les eaux de surface. Cette directive est traitée momentanément au niveau national et en Belgique, au niveau régional. Il existe des plans de gestion des bassins avec des règles et des propositions pour améliorer la qualité de l'eau. En 2009, une consultation publique sur ce sujet a été ouverte en Flandre ; en Wallonie, ce sujet est inscrit à l'agenda 2010. L'objectif est d'améliorer significativement la qualité de l'eau pour 2015.

En ce qui concerne les produits phytopharmaceutiques, il existe des normes très strictes pour les eaux de surface et les eaux potables. La teneur maximale de résidus dans les eaux potables est fixée à 0,1 µg/l par substance active avec un maximum de 0,5 µg/l pour l'ensemble des substances retrouvées. En ce qui concerne les eaux de surface, il est tenu compte des standards de qualité environnementale (EQS, Environmental Quality Standards). La définition de ces standards est basée sur une banque de données européennes pour une série de molécules prioritaires. Pour les autres molécules, les autorités nationales des Etats membres sont compétentes.

La Belgique a pris de l'avance dans le domaine de la qualité de l'eau grâce aux efforts conjugués de Phytofar et d'autres actionnaires. Cependant, le chemin de l'objectif de 2015 est encore semé d'embûches.... Les années précédentes, des projets de recherche et des démonstrations ont mis en évidence la préoccupation de la présence de résidus de produits phytopharmaceutiques dans les eaux de surface ; des solutions ont été proposées. Les points de pollution ponctuelle sont souvent responsables des résidus de produits phytopharmaceutiques dans les eaux de surface. Le traitement et l'élimination de ces points de pollution ponctuelle sont donc primordiaux. La disparition de ces points de pollution ponctuelle est relativement facile à obtenir. L'application d'une série de comportements responsables avant, pendant et après la pulvérisation devrait être très efficace. L'opération globale de la pulvérisation doit être menée proprement. Sensibilisation, information et communication des règles anti-polluantes sont absolument indispensables pour changer l'attitude des utilisateurs. Différents actionnaires, et parmi eux Phytofar, se battent pour une prise de conscience collective du monde agricole.

Mais, il n'y a pas que les points de pollution ponctuelle. D'autres activités diffuses, comme la dérive peuvent être sources de pollution des eaux de surface. Des mesures fédérales et régionales sont déjà publiées pour diminuer les causes des pollutions diffuses. Un bon exemple est montré par l'obligation de respecter une zone tampon le long des rivières.

Les prévisions montrent que la demande en eau va augmenter de 40% d'ici 2030. L'agriculture mondiale consomme 70% des eaux pluviales ; une réforme est indispensable pour réduire cette consommation dominante. Le rendement par goutte de pluie doit absolument être maximalisé. L'application des nouvelles technologies d'irrigation et une meilleure information des technologies existantes doivent être appliquées au plus vite. Une autre possibilité consiste à utiliser des produits phytopharmaceutiques à haute valeur ajoutée de rendement ; une autre solution évidente est l'augmentation de l'efficience de l'utilisation de l'eau en agriculture (source FAO et CROPLIFE).



Sécurité alimentaire et respect de l'environnement

Phytofar se fixe comme mission d'améliorer la santé des gens et la sécurité de l'environnement. La sensibilisation aux problèmes existants, la communication et l'information responsables font partie de ses thèmes essentiels.

Il est indispensable que les produits phytopharmaceutiques soient utilisés correctement. Cela signifie de lire attentivement l'étiquette avant l'utilisation, d'utiliser la dose correcte, de respecter le délai avant récolte et d'appliquer le produit en respectant toutes les règles soucieuses de la santé de l'utilisateur, du consommateur et de l'environnement.

La promotion du bon usage des produits phytopharmaceutiques et l'information des utilisateurs sur la santé et la sécurité font partie des tâches primordiales de Phytofar. La communication de ces messages clés se fait de différentes façons.

Formation et information

Phytofar organise régulièrement des formations internes et externes.

- > En novembre 2007, une journée d'étude sur « **Une eau propre... un bien pour tous** » attira plus de 100 participants. Cette formation interne a exposé le risque causé par les points de concentration et les dispersions diffuses des produits phytopharmaceutiques dans les eaux de surface. Les problèmes furent analysés et des solutions pratiques furent proposées.
- > En septembre 2008, une **session externe d'information fut tenue sur la révision de la directive 91/414/CE** et sur son impact sur l'agriculture et la chaîne alimentaire. La parole fut donnée aux experts en réglementation, aux professeurs, aux praticiens et aux associations agricoles.
- > En octobre 2009, Phytofar organisa **une journée d'étude sur la contrefaçon et le commerce illicite** des produits phytopharmaceutiques. Cette journée fut un grand succès. Le public présent était constitué de spécialistes des douanes, de la police, de la répression des fraudes et des représentants de la chaîne alimentaire.

Depuis 2007, Phytofar a créé une application internet « Phyto-Info » à la disposition de la distribution. Ces pages internet permettent de retrouver toutes les fiches de sécurité et les normes ADR des produits phytopharmaceutiques.

Il y a déjà plus d'un an, Phytofar et Phytodis ont décidé de créer ensemble un site internet sur le stockage des produits phytopharmaceutiques. Il sera mis en ligne prochainement. Ce site offrira une aide précieuse aux distributeurs ; il leur permettra de se mettre en ordre avec les différentes réglementations en vigueur concernant le stockage et le transport des produits phytopharmaceutiques.

Depuis 2004, Phytofar développe une action de communication sur les produits phytopharmaceutiques. Cette action est dirigée spécialement vers les utilisateurs (agriculteurs, ouvriers des services des espaces verts et le grand public), les écoles, les conseillers des centres de recherche et toutes les personnes concernées.

2004 « Pollutions ponctuelles : petite cause, grands effets »

« Bonnes pratiques agricoles (BPA) et résidus »

2005 « Une alimentation saine doit être protégée par une lutte phytosanitaire »

« Le bon usage des buses à réduction de dérive en fruiticulture »

« La production alimentaire durable est basée sur un usage judicieux des moyens de lutte et sur une pulvérisation correcte »

2006 « Protection et application »

2007 « Le local phyto »

« Une cuve de rinçage, accessoire indispensable sur un pulvérisateur »

« Bonnes pratiques agricoles, meilleure qualité de l'eau », en collaboration avec TOPPS

2008 « Travailler en toute sécurité avec des produits phyto nécessite de porter les vêtements de protection adéquats »

2009 « 10 astuces pour bien utiliser les produits phyto en toute sécurité, conseil aux jardiniers » présentation orientée spécifiquement vers le grand public

« Bonnes pratiques phytopharmaceutiques en terrains de sport, entreprises de jardins, espaces verts communaux » présentation dirigée vers les utilisations en zones non agricoles

Ces brochures peuvent être consultées et téléchargées sur www.phytofar.be

Phytofar soutient la recherche scientifique et la recherche appliquée

Depuis 3 ans, Phytofar soutient des projets de recherche scientifique comme :

- > purification biologique des reliquats de pulvérisation : projet BIOREM avec KULeuven, UGent et PCFruit ;
- > dérive de pulvérisation en agriculture avec KULeuven, UGent et ILVO.

PhytEauWal est une asbl wallonne qui aide tous les utilisateurs professionnels (agriculteurs ou ouvriers des espaces verts) à diminuer l'impact des produits phytopharmaceutiques dans les sols et dans les eaux de surface. Cette asbl peut compter sur l'aide financière de Phytofar depuis 2007. PhytEauWal promeut les bonnes pratiques phytopharmaceutiques spécialement celles qui concernent les techniques de pulvérisation et le traitement des reliquats ; elle organise des formations, donne des conseils et installe les systèmes de purification biologique comme les biofiltres dans les exploitations.

Le projet européen TOPPS (www.Topps-Life.org) reçoit également le soutien financier et logistique de Phytofar. Ce projet organise des sessions d'information pour les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques leur montrant comment diminuer la pollution aux points de concentration.

En 2008, un projet pilote du POVLT fut initié avec les entrepreneurs de pulvérisation du Bassin de l'Yser pour éviter la pollution ponctuelle des reliquats de pulvérisation. En 2009, le projet Sentinel fut lancé avec le POVLT et le VOLSOG (association des entrepreneurs). La « Sentinel » est une unité mobile de purification pour des grandes quantités de surplus de traitement. Sa grande capacité la destine particulièrement aux entrepreneurs en pulvérisation. Phytofar a investi 30.000 € dans cette installation. Les partenaires POVLT et VOLSOG offrent un soutien logistique et publicitaire. Après l'évaluation des résultats obtenus pendant la période d'essai, les autres partenaires intéressés pourront également participer à ce projet.

Contrefaçon et commerce illicite des produits phytopharmaceutiques : un problème en extension

Le transit, le commerce et l'importation des produits phytopharmaceutiques contrefaits est un phénomène complexe avec des ramifications internationales. Phytofar affronte ce problème grave avec l'aide des autorités compétentes. En octobre 2009, une journée d'étude fut organisée avec les douanes et la police. Depuis toujours, tous les membres de Phytofar se sont investis dans la mise au point de produits innovants et plus sûrs ; ils conçoivent des programmes de soutien pour les utilisateurs. Les produits illégaux anéantissent tous ces efforts ; ils peuvent provoquer des dommages graves aux utilisateurs et à leurs cultures. Le plus souvent, les contrefaçons contiennent des molécules interdites ou des substances non testées et non contrôlées, dangereuses pour la santé et l'environnement. Les produits illicites sont souvent étiquetés avec une copie volée de l'étiquette légale, induisant l'utilisateur en erreur. Le produit étant non défini, la dose est impossible à déterminer! Phytofar et Phytodis (association des distributeurs de produits phytopharmaceutiques) organisent une réunion d'information sur ce sujet. Le but de la réunion sera d'expliquer les dangers que représentent ces circuits parallèles et mafieux.



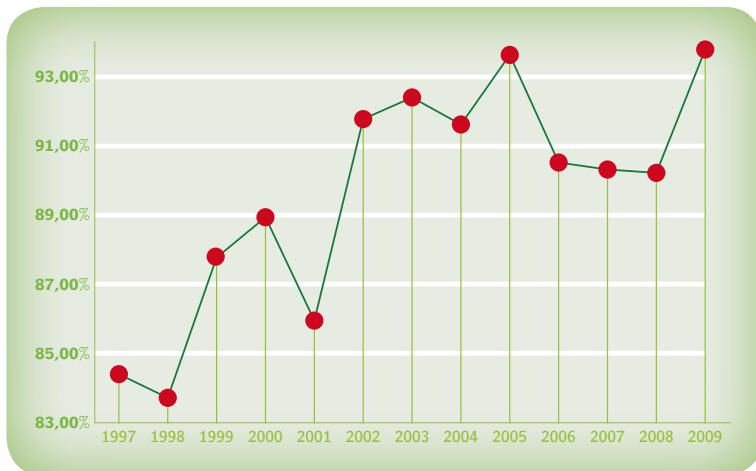
Phytofar-Recover, un partenaire fidèle du secteur professionnel

Phytofar-Recover organise, depuis 1997, la collecte des emballages vides des produits phytopharmaceutiques pour le secteur professionnel. Avec un coefficient de 90% des emballages récoltés, la Belgique occupe la première marche du podium mondial. Ce succès a amené Phytofar-Recover à étendre ses activités au Grand-Duché du Luxembourg depuis 2002.

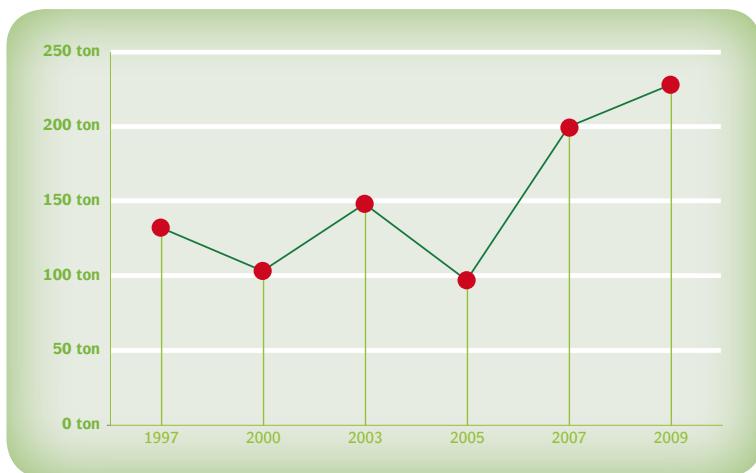
Depuis 2007, Phytofar-Recover insiste dans sa communication sur le rinçage et le triage des emballages vides. Cette exigence demande un effort important aux utilisateurs. Le résultat obtenu est prometteur. La fraction d'emballages non rincés diminue et la fraction d'emballages rincés augmente. Ces derniers rentrent dans la catégorie des déchets non dangereux recyclables dans les fours industriels comme source d'énergie. Ceci engendre une diminution des coûts ; de plus, le recyclage énergétique est plus respectueux de l'environnement. Actuellement, Phytofar-Recover peut récolter les emballages en carton et les recycler. Les partenaires en aval du recyclage peuvent recycler ces emballages à 100%. Ces actions de Phytofar-Recover correspondent parfaitement à la stratégie des bonnes pratiques phytopharmaceutiques promues par Phytofar.

En 2008, Phytofar-Recover a rejoint le projet européen du recyclage « Close the loop ». Un échantillon du tonnage récolté pendant la campagne 2008 fut testé en 2009. Malgré les bons résultats des analyses chimiques, les résultats des tests écotoxicologiques furent négatifs. Le rinçage des plastiques au début du procédé de recyclage pose encore des problèmes. De nouveaux tests seront entrepris en 2010.

À partir de 2010, Phytofar-Recover utilisera le sigle PPNU (produits phytopharmaceutiques non utilisables) pour les produits radiés de l'annexe I et qui, ayant perdu leur agréation, ne peuvent plus être utilisés par les agriculteurs, les greenkeepers ou les communes. Ces produits seront collectés les années impaires. Depuis le début de la collecte des PPNU, 923 tonnes de produits furent récoltés avec 2 pics d'enlèvement en 2007 (198 T) et en 2009 (228 T).



Quantité d'emballages de PPP vides récoltés/traités (% quantité mise sur le marché)
(source: Phytofar-Recover)



Quantité récoltée de produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU)
(source: Phytofar-Recover)

L’Institut Phytofar récompense le développement d’une agriculture durable

L’Institut Phytofar fut fondé à l’initiative de Phytofar pour soutenir la recherche et le développement d’une agriculture durable. Un conseil scientifique indépendant dirige cet institut et se base sur des informations scientifiques objectives. La volonté de cet institut est de développer une agriculture durable avec un regard sur le bien commun. Les membres du conseil sont des personnes renommées dans les domaines de la phytotechnie, l’environnement, l’écologie, l’alimentation, la santé publique, la biochimie, l’ingénierie génétique, la toxicologie et l’économie.

Le besoin impérieux d’une agriculture durable (économique, écologique et sociale) respectueuse de l’environnement et de la santé des agriculteurs et des consommateurs donna la motivation nécessaire à Phytofar pour créer ce prix. Tous les 2 ans, un prix scientifique et un prix professionnel sont attribués aux lauréats pour une valeur totale de 15.000 €.

Palmarès du prix Institut Phytofar

- 2001** **Prix scientifique** : KULEuven – Développement d’un pulvérisateur ponctuel pour traiter les adventices
- 2003** **Prix scientifique** : UGent/CERVA – Indicateur POCER pour l’évaluation des produits phytopharmaceutiques
- Prix professionnel** : CARAH – Avertissements agricoles contre le Phytophthora
- 2005** **Prix scientifique** : UCL – Développement de PROCULTURE, une aide pour le traitement contre Septoria en froment d’hiver
- Prix professionnel** : ILVO – Centre de connaissance et de conseil en technique de pulvérisation
- 2007** **Prix scientifique** : STEDULA – Soutien de l’agriculture durable avec le livre des résultats « héritage du futur »
- Prix professionnel** : Joost De Paepe, producteur de chicons – traitement durable de l’eau et des déchets organiques
- 2009** **Prix scientifique** : FUNDP & la spin-off Fytofend – Stimulateur (éliciteur) des défenses naturelles des plantes
- Prix professionnel** : Ignace Vercruyse – Le phytobac dans la pratique.



Les produits phytopharmaceutiques, nécessité pour l'homme et la société

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est avantageuse pour l'homme et l'environnement ; elle contribue durablement à améliorer la société.

Une nourriture abondante pour chacun

Les produits phytopharmaceutiques protègent les cultures contre les attaques fongiques et les agressions par les insectes, les bactéries et autres parasites. Ils permettent d'éliminer la concurrence des adventices. Ils garantissent un rendement élevé et une nourriture saine pour tous. Le consommateur veut trouver quotidiennement sur le marché des aliments frais, de bonne qualité, sans maladies et sans attaques par les insectes.

Le défi est gigantesque. Les cultures sont envahies par 80.000 types d'attaques fongiques, 30.000 adventices, 3.000 nématodes, 10.000 insectes ravageurs et autres bactéries ou virus. Les produits phytopharmaceutiques protègent les cultures contre toutes ces attaques et ils garantissent une récolte de qualité. Il ne faut pas croire que le combat est terminé. Même avec l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, on estime qu'aujourd'hui 20 à 40% de la production alimentaire est détruite par les parasites. Ces pertes s'observent sur les cultures en plein champ, pendant le transport ou pendant le stockage.

Des recherches intensives sont menées pour maintenir un haut niveau de protection des cultures ; les technologies évoluent vite ; une attention particulière est apportée à la prévention des risques de résistance de certaines molécules. Une production alimentaire abondante ne peut pas être garantie sans les produits phytopharmaceutiques.

Une nourriture saine et variée pour chacun

Dans les pays développés, les produits phytopharmaceutiques offrent aussi des avantages économiques et sociaux significatifs. Ils ont permis de mettre sur le marché des fruits et légumes accessibles à tous. Les fruits et légumes sont essentiels pour un régime alimentaire équilibré ; ils aident à la prévention des maladies cardio-vasculaires et de certains cancers (intestin, colon, prostate...).

De plus, il ne faut pas oublier que les herbicides ont permis la libération de milliers d'ouvriers agricoles condamnés au sarclage manuel intensif. En participant à l'édification d'une agriculture rentable, les produits phytopharmaceutiques ont participé au maintien d'une population rurale.

Depuis 50 ans, l'espérance de vie de la population européenne augmente en moyenne de 3 mois par an. Les produits phytopharmaceutiques ont participé à ce succès en fournissant une alimentation saine, abondante et variée à chaque européen.

L'agriculture durable aux pays en voie de développement

En Europe, les produits phytopharmaceutiques garantissent une nourriture variée, saine et abondante. Par contre, dans les pays en voie de développement, une grande partie de la population doit affronter la misère et se contenter d'une nourriture peu variée.

Les Nations Unies estiment que la population humaine augmente quotidiennement de 250.000 personnes ; ce chiffre nous amènera à 9 milliards d'hommes en 2050 ! Il faudra bien nourrir tout le monde ! La population humaine augmente plus rapidement dans les pays en voie de développement, là où les conditions agricoles sont les plus précaires. L'utilisation durable des produits phytopharmaceutiques permettra également d'augmenter la production alimentaire dans les pays en voie de développement et de la rendre accessible à tout un chacun.

Préservation de la biodiversité

L'agriculture est confrontée au défi colossal et passionnant de nourrir une planète surpeuplée. Où produire tous ces aliments ? La terre se fait rare et les surfaces cultivables encore plus ! Une compétition existe pour la destination des sols entre l'urbanisation, l'industrialisation, les espaces de loisirs, les espaces naturels et l'agriculture. Si nous voulons nourrir 9 milliards d'hommes, le choix se limite à 2 options :

- > augmenter la superficie agricole au détriment du reste ;
- > augmenter les rendements moyens des cultures mondiales.

Si nous augmentons les surfaces dédiées à l'agriculture, nous diminuerons les surfaces réservées au reste (urbanisation, industrialisation, détente et loisir, préservation de la nature, ...). Mondialement, l'agriculture détruira définitivement les grandes zones préservées. Si nous voulons maintenir les forêts primaires ou secondaires ainsi que leur extraordinaire biodiversité, il faudra alors se décider à augmenter les rendements moyens par hectare à l'échelle mondiale. Les produits phytopharmaceutiques peuvent apporter une partie de la réponse.

De beaux espaces verts

Les produits phytopharmaceutiques participent à l'entretien des espaces verts. Parcs, terrains de sport, bords de route, chemin de fer, jardins doivent rester beaux et sûrs. Les herbicides participent à la sécurité des transports en luttant contre les adventices gênantes ; les plantes invasives ou toxiques comme la berce du Caucase peuvent être éliminées dans les lieux publics ; des adventices comme la renouée du Japon peuvent détruire des bâtiments ou soulever des voies ferrées ; certains herbicides permettent de les contrôler ; les produits phytopharmaceutiques permettent aux terrains de sport d'être composés uniquement de belles graminées ; ils éliminent les adventices et les mousses sur les abords des maisons et les terrasses ; ils participent à la beauté et à la tranquillité des jardins et des potagers...

Les produits phytopharmaceutiques sont et resteront essentiels

Les produits phytopharmaceutiques sont et restent des partenaires indispensables de l'agriculture durable d'aujourd'hui. L'agriculture qui :

- > mettra sur toutes les tables une nourriture variée, saine, abondante et accessible à tous ;
- > utilisera les ressources naturelles des sols et de l'eau d'une manière optimale ;
- > nourrira 9 milliards d'hommes en 2050 ;
- > préservera la biodiversité des espaces naturels ;
- > assurera des hauts rendements par hectare sur une surface la plus petite possible afin de libérer le sol pour les autres activités humaines.

Cette agriculture-là a besoin des produits phytopharmaceutiques. Les produits phytopharmaceutiques sont essentiels pour les espaces verts. La sécurité et la santé des parcs, des terrains de sport, des bords de route, des voies ferrées, des jardins... passent par la phytopharmacie. Les produits phytopharmaceutiques participent au développement durable de notre planète. Phytofar insistera toujours sur le bon usage des produits phytopharmaceutiques dans le respect des gens, des animaux et de l'environnement. C'est sa mission !



Secrétariat Phytofar



> **Bernard PECQUEREAU**
Président



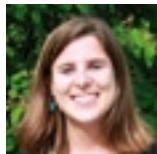
> **Peter JAEKEN**
Secrétaire général
pjaeken@essenscia.be
tél +32 (0) 238 97 75



> **Jérôme COGNIAUX**
Expert Garden, Eau et Distribution
Porte-parole Wallonie
jcogniaux@essenscia.be
tél +32 (0) 238 97 82



> **Sofie VERGUCHT**
Experte Communication
et Utilisation durable
svergucht@essenscia.be
tél +32 (0) 238 98 54



> **Laurence KNEIPE**
Experte Réglementation
lkneipe@essenscia.be
tél 32 (0) 238 97 72



> **Vinciane GERVAIS**
Assistante
vgervais@essenscia.be
tél 32 (0) 238 97 72

Secrétariat Phytofar-Recover



> **Jean-Marie DESCAMPS**
Président



> **Peter DE WIT**
Executive Manager
pdewit@essenscia.be
tél +32 (0) 238 97 44
Michel VOLLEMAN (jusqu'à 12/2009)



> **Dany DEBROUX**
Assistante
ddebroux@essenscia.be
tél +32 (0) 238 98 56

Comités de guidance

- > COMMUNICATION
Hilde Boudry – Coordinatrice
- > DISTRIBUTION
Stefaan Deconinck – Coordinateur
- > UTILISATION DURABLE
Marc Sneyders – Coordinateur
- > QUESTIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES
Aimé Van Rumst – Coordinateur
- > GARDEN
Kristian Van de Cauter – Coordinateur
- > REGLEMENTATION GARDEN
Hendrik Van Bogaert – Coordinateur
- > RÉGLEMENTATION
Klaus Köttig – Coordinateur
- > EAU
Kris Leemans – Coordinateur

Nous remercions les anciens coordinateurs des comités de guidance pour leur contribution : Michel Degroote («Distribution», «Réglementation» et «Utilisation durable»), Eric Bureau («Utilisation durable»), Hervé Tossens («PT 91/414») et Dirk Baets («Garden»).

Membres de Phytofar

Les membres de Phytofar mettent sur le marché des produits de protection des plantes pour l'agriculture professionnelle, la protection des plantes au niveau professionnel en dehors de l'agriculture (entrepreneurs des espaces verts, jardiniers) et pour le grand public qui souhaite protéger son (jardin) potager.

BASF BELGIUM

Chaussée de La Hulpe 178
1170 Bruxelles
www.agro.bASF.be
Nouvelle adresse
à partir du 1er juillet:
Drève Richelle 161 E/F
1410 Waterloo

BAYER CROPSCIENCE

JE Mommaertselaan 14
1831 Diegem
www.bayercropscience.be

BAYER ENVIRONMENTAL SCIENCE

JE Mommaertselaan 14
1831 Diegem
www.bayergarden.be

BELCHIM CROP PROTECTION

Neringstraat 15
1840 Londerzeel
www.belchim.com

BELGAGRI

Rue du Grand Champs 14
5380 Fernelmont
www.belgagri.be

CERTIS EUROPE

Boulevard de la Wolwue 60
1200 Bruxelles
www.certiseurope.com

COMPO BENELUX

Filliersdreef 14
9800 Deinze
www.compo.be

DOW AGROSCIENCES

Prins Boudewijnlaan 41
2650 Edegem
www.dowagro.com/be

DUPONT DE NEMOURS (Belgium)

Antoon Spinostraat 6
2800 Mechelen
www.bel.ag.dupont.com

EDIALUX-FORMULEX

Rijksweg 28
2880 Bornem
www.edialux.be

HERMOO BELGIUM

Lichtenberglaan 2045
3800 St. Truiden
www.hermoo.com

JANSSEN PMP, a division of

Janssen Pharmaceutica NV
(jusqu'au 31/12/2009)
Turnhoutseweg 30
2340 Beerse
www.janssenpmp.com

MAKHTESHIM-AGAN

Benelux & Nordic
P.O. Box 355
NL-3830 AK Leusden
www.mabeno.be

MONSANTO EUROPE

Scheldelaan 460 - Haven 627
2040 Antwerpen
www.monsanto.com

NUFARM

Postbus 51
B-9200 Dendermonde
www.nufarm.de

PROTEX

Neringstraat 15
1840 Londerzeel
www.protexnv.be

SCOTTS BENELUX

Oostjachtpark 1
9100 Sint-Niklaas
www.scotts.com

SYNGENTA CROP PROTECTION

Rue de Tyberchamps 37
7180 Seneffe
www.syngenta.be

TAMINCO

Pantserchipstraat 207
9000 Gent
www.taminco.be



Sources Mixtes

Groupe de produits issu de forêts bien gérées et d'autres sources contrôlées.
www.fsc.org Cert no. CU-COC-809718-FU
© 1996 Forest Stewardship Council

Pour de plus amples informations

Phytofar asbl
Diamant Building
80, Boulevard A. Reyers
B - 1030 Bruxelles

Tél: +32 (0)2 238 97 72
Fax: +32 (0)2 280 03 48
phytosec@essenscia.be



Phytofar